AR Prefecture
024-200040400-20230530-2023_106-DE
Reçu le 05/06/2023

2023/ 106 du 30 mai 2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 30 mai 2023, le conseil Communautaire s'est réuni au restaurant d'application de la MFR de Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 23 mai 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye - Régis Defraye – Patrick Iachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Jean-Claude Desport
Titulaires absents	17	Bernadette Bazinet – Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Jean-Marcel Beau – Joël Constant – Clément Lemercier – Nicolas Platon – Catherine Esculier – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	11	Lisa Boyer à Jean-Claude Desport Michel Desmoulin à Murielle Cassier Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Paretour Joël Constant à Bruno Limerat Clément Lemercier à Ludovic Gillaizeau Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Catherine Esculier à Christine Laurent Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Julie Bordet

AR Prefecture
024-200040400-20230530-2023_106-DE
Reçu le 05/06/2023

DELIBERATION N° 2023 / 106 : (Code Nomenclature /753)
DATE : 30 MAI 2023
RAPPORTEURE : Monique Boineau-Serrano
OBJET : Attribution des subventions scolaires pour l'année 2023

Le calcul pour les subventions écoles se fait de la façon suivante :

- Pour les écoles hors Ribérac : 800€ par classe et 21€ par élève
- Pour les écoles de Ribérac (plus proches des spectacles, du cinéma et de la piscine) : 700€ pour les Beauvières / 1500€ pour Ferry et 21€ par élève

La subvention est versée, suivant la demande des enseignants, à l'amicale laïque, si celle-ci est partenaire de l'école ou à la coopérative scolaire. Dans tous les cas la somme de la subvention doit exclusivement être utilisée pour l'école.

ORGANISME	Subvention 2022	Proposition 2023
AMICALE LAÏQUE DE VILLETOUREIX	4 243€	4 733€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE VANXAINS	2 153€	2 503€
ASS COOP SCOLAIRE DE ST MARTIN DE RIBERAC	2 279€	2 608€
AD OCCE24 COOP SCOLAIRE- ECOLE ST VINCENT DE CONNEZAC	3 345€	3 786€
AMICALE LAIQUE D'ALLEMANS	2 342€	2 461€
LES AMIS DE L'ECOLE PUBLIQUE JULES FERRY RIBERAC	4 631€	4 608€
OCCE 24 – ECOLE MATERNELLE LES BEAUVI7RES RIBERAC	2 075€	2 149€
AMICALE LAIQUE DE BERTRIC BUREE	2 279€	2 608€
ASSOCIATION DES ECOLES DES HAUTS DE DRONNE	5 393€	6 121€
ASSOCIATION LAÏQUE DE VERTEILLAC - SECTION ECOLE	3 450€	3 912€
APE SECTION FOYER SOCIO EDUCATIF –ECOLE DE GRAND	1 087€	2 293€
FOYER RURAL DE TOCANE ECOLE PRIMAIRE	3 261€	3 912€
LISLE AUX ENFANTS (ECOLE MATERNELLE) COOPERATIVE	2 174€	2 398€
ECOLE PRIMAIRE CHERVAL OCCE 24	1 234€	1 325€
POSSAKLAND - ECOLE DE PAUSSAC	2 048€	2 566€
AMICALE LAIQUE DE CERCLES - SECTION ECOLE	1 985€	2 230€
ASSO FOYER SOCIO EDUCATIF DE CELLES- SECTION ECOLE	2 363€	2 608€
FOYER RURAL DE TOCANE ST APRE COOP. SCOLAIRE	3 177€	3 618€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE MONTAGRIER	2 216€	2 587€
OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE DE LISLE	1 922€	2 272€
Total	*53 657€*	***61 298€***

AR Prefecture

024-200040400-20230530-2023_106-DE
Reçu le 05/06/2023

Le montant total des subventions 2023 est arrêté à la somme de 61 298 € pour les écoles publiques de la CCPR et les crédits correspondants sont inscrits au BP 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant des subventions proposés ci-dessus.

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 52
Votes contre :0
Abstentions : 1

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet
Signé électroniquement le 02/06/2023 à 12:20
par Didier BAZINET

La secrétaire de séance du 30 mai 2023
Murielle Cassier

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC